



CCAS de Bernay
Délibération : 08
Conseil du 14 avril 2021

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION - SEANCE DU 14 AVRIL 2021-

Délibération n°10-21

Rapporteur : Madame Marie-Lyne VAGNER

L'an deux mille vingt et un, le mercredi quatorze avril à vingt heures, les membres du conseil d'administration se sont réunis à la Mairie de Bernay, sous la présidence de Madame VAGNER Marie-Lyne, présidente.

Présents : Madame VAGNER Marie-Lyne, Madame HEUDE Claudine, Madame FERAUD Sara, Madame PARIS Frédérique, Madame BECHET Sabrina, Monsieur VARANGLE Jérôme, Monsieur WIENER Guillaume, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame GENET Colette, Madame FICHET – GIRARD Thérèse, Madame MARY Brigitte, Monsieur DUBUCHE Gérard, Monsieur BOULAYE Guillaume.

Pouvoirs : Monsieur LERAT Sébastien à Madame PITETTE Claire

Excusés : Monsieur LERAT Sébastien, Madame GUERRAND Sylvie

Absentes : Madame DAEL Camille, Madame ERARD Elisabeth, Madame MAGNAN Nora,

Date de la convocation : 02 avril 2021.

Objet :

REVISION DU TARIF POUR L'UTILISATION DU PHOTOCOPIEUR AU SEIN DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LYLIANE CARPENTIER

Une régie de recettes pour l'utilisation du photocopieur au sein de la Résidence Autonomie Lyliane Carpentier a été instituée en 2007.

La participation financière des résidents est de 0.20 € TTC la photocopie (format A4).

Il est proposé une revalorisation de ce tarif, compte tenu de son antériorité à hauteur de 0.30 € TTC la photocopie (format A4).

Il est proposé une revalorisation de ce tarif.

Les membres du Conseil d'administration sont invités à se prononcer.

Le Conseil d'Administration,
Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

DÉLIBÉRATION :

Vu l'antériorité de la dernière délibération relative à la tarification de l'utilisation du photocopieur de la résidence autonomie,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, DECIDE A L'UNANIMITE

(ABSTENTION : MONSIEUR DIDTSCH PASCAL)

- **DE FIXER** à compter du 1^{er} mai 2021 le montant de la participation à la régie de recette de l'utilisation du photocopieur à :
 - **0.30 € TTC la photocopie (format A4)**

Pour copie certifiée conforme

La Présidente



Marie-Lyne VAGNER